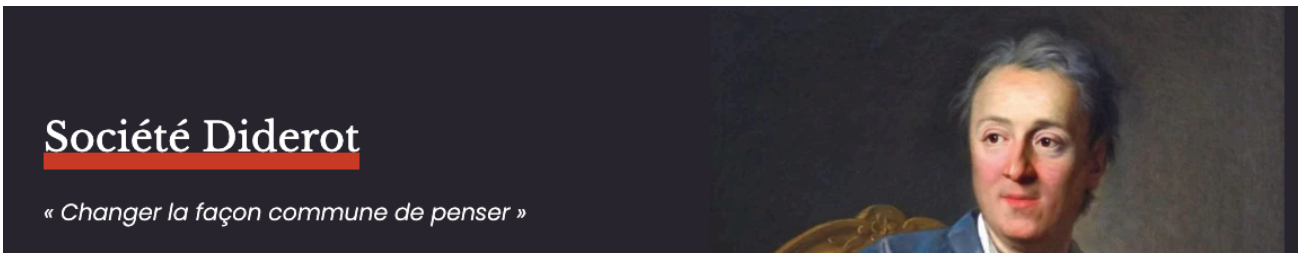

Société savante (association loi 1901) fondée à Langres le 25 octobre 1985

par Jacques et Anne-Marie Chouillet.

Nouvelles

n° 110

Compte rendu du CA extraordinaire du 4 novembre 2025 (visioconférence)

Présent·es (15) : Marianne Albertan-Coppola, Sylviane Albertan-Coppola, Emmanuel Boussuge, Marc Buffat, Franck Cabane, Clara de Courson, Rémi Franckowiak, Alexandre Guilbaud, Caroline Jacot Grapa, Irène Passeron, Odile Pauchet, François Pépin, Hugo Tardy, Anouchka Vasak, Éric Vanzieleghem

Excusé·es (3) : Élise Pavy-Guilbert, Gerhardt Stenger, Bernard Collin

Procurations (4) :

- Gerhardt Stenger à Odile Pauchet
- Élise Pavy-Guilbert à François Pépin
- Juliette Fabre à Clara de Courson
- Marie Leca-Tsiomis à Caroline Jacot Grapa

Emmanuel Boussuge rappelle la nature du projet pour lequel ENCCRE sollicite une subvention, et certaines complications financières intervenues peu avant le CA de septembre. La politique de la fondation Lounsbury (dédiée au renforcement des échanges académiques entre France et USA) est contraignante : le financement obtenu exige des apports extérieurs de France, d'où la demande faite à la Société.

Il précise également les autres sources de financement trouvées à ce jour, et les montants correspondants. L'ensemble des éléments relatifs à cette demande a été transmis par courriel aux membres du CA, en amont de la réunion.

Se pose aussi la question des frais de gestion demandés par Sorbonne Université pour l'administration des fonds, qui entame encore le financement obtenu. Le fait que les apports français ne soient pas concernés est actuellement en négociation. Il sera en tout cas nécessaire d'établir une convention avec les services de Sorbonne U., auxquels sont alloués les fonds.

Le montant de la subvention demandée étant particulièrement élevée, il est posé qu'elle correspondra à 3 ans d'avance de subvention annuelle (soit 6000 euros, la subvention

accordée à l'ENCCRE étant de 2000 euros depuis quelques années), ainsi qu'à une subvention exceptionnelle de 6000 euros.

La subvention est votée à l'unanimité (soit, en tenant compte des présent·es et des procurations transmises au bureau, par 19 voix pour).

L'organisation de la prochaine AG, qui se tiendra à Langres le **10 janvier 2026**, est évoquée, et la récente parution du dernier volume de l'Atelier (livre de Cosenza, traduit par Sylviane Albertan-Coppola) saluée.

La séance est levée à 19h30, remerciements à tou·tes les participant·es.

Compte rendu par Clara de Courson, secrétaire de la Société Diderot,
avec le précieux concours de Caroline Jacot Grapa (présidente) et d'Anouchka Vasak (trésorière)